



## PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Renforcer l'action du Groupe de travail  
sur la dimension sociale de la  
mondialisation: prochaines étapes**

1. En juin 2001, le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a examiné un document présenté par le Directeur général sur les moyens de renforcer son action <sup>1</sup>.
2. Entre autres choses, ce document propose la préparation d'un grand rapport qui ferait autorité sur la dimension sociale de la mondialisation, notamment l'interaction entre la mondialisation de l'économie et le monde du travail. Cette proposition a été largement appuyée, comme il est indiqué dans le rapport du président du groupe de travail <sup>2</sup>.
3. Le document présenté par le Directeur général indique que le rapport envisagé pourrait être élaboré de diverses manières — par le BIT seul, par le BIT en coopération avec les secrétariats d'autres organisations internationales, ou par une commission mondiale composée d'éminentes personnalités. Cette dernière option a suscité des avis différents, mais un intérêt général, et le président du groupe de travail a conclu que «... un consensus s'est dégagé sur l'opportunité de donner suite à l'idée de créer une commission». Le Directeur général a été invité à mener des consultations à ce sujet et, à la lumière de celles-ci, à faire des propositions spécifiques pour permettre au groupe de travail de prendre une décision à sa session de novembre 2001. Ces propositions sont énumérées ci-après.
4. Une commission mondiale composée d'éminentes personnalités augmenterait la visibilité des travaux du BIT sur la mondialisation, non sans retentissement aussi sur l'image du groupe de travail. Elle serait à même d'exploiter des compétences, des avis et des expériences reflétant des perspectives différentes et, partant, de consolider la base de connaissances à la disposition du BIT. Elle pourrait aussi examiner la dimension sociale de la mondialisation d'une façon intégrée. Dans l'immédiat, elle servirait à lancer une nouvelle phase d'activités dans le groupe de travail et au BIT à un moment critique pour le débat public sur la mondialisation. Tout cela renforcerait la capacité du BIT, ainsi que sa présence et son influence dans le débat mondial sur la politique économique et sociale.

<sup>1</sup> *Moyens de renforcer l'action du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation*, document GB.281/WP/SDG/1.

<sup>2</sup> *Rapport oral du président du groupe de travail*, document GB.281/9(Corr.).

5. Pour que la commission puisse jouer ce rôle, il faudrait avant toute chose que les résultats de ses travaux soient dûment soumis aux organes directeurs du BIT pour examen et suivi. Le Directeur général propose donc ce qui suit:
  - La commission devrait achever son rapport d'ici au début de 2003, rapport que le Directeur général soumettrait au groupe de travail pour examen à sa session de mars 2003.
  - Quant au rapport du Directeur général à la session de 2003 de la Conférence internationale du Travail, il devrait puiser tant dans le rapport de la commission que dans les discussions qui auront lieu à la session de 2003 du groupe de travail. Les conséquences à tirer pour les programmes de l'OIT devraient donc être à rechercher dans le rapport du Directeur général.
6. En deuxième lieu, le Directeur général désignerait comme membres de la commission d'éminentes personnalités se distinguant par leur discernement et des réalisations exceptionnelles, chacune participant à titre personnel. La désignation de ces membres par le Directeur général devrait être dictée par la volonté de refléter de manière équilibrée les grands courants et les principales perspectives qui s'expriment dans les débats sur la mondialisation, de façon à favoriser l'élaboration de solutions consensuelles reposant sur un large appui. Les membres de la commission représenteraient la diversité des expériences, tant au niveau des régions du monde que des pays, qu'il s'agisse des pays en développement ou des pays industrialisés. Un équilibre devrait aussi être recherché entre l'économique et le social, entre le monde des affaires et le monde du travail, entre la dimension globale et la dimension locale. Compte tenu de ces considérations, il y aurait lieu de prévoir la désignation de 18 membres au maximum. Le Directeur général entreprendra des consultations informelles au cours des prochains mois, avant de désigner les membres de cette commission au début de 2002.
7. Troisièmement, afin d'établir un lien plus étroit avec le BIT, il est proposé que le bureau du Conseil d'administration et le Directeur général soient membres de plein droit de la commission.
8. Quatrièmement, il serait bon pour préparer le rapport de tirer profit des avis et du savoir des organisations intéressées du système multilatéral. Lors d'une récente réunion du Comité administratif de coordination (CAC), le Directeur général a informé les autres organisations du système multilatéral des faits nouveaux concernant le groupe de travail — auquel elles participent — et de la création possible d'une commission. Comme il a été déjà indiqué en juin 2001, les secrétariats d'autres organisations multilatérales intéressés par les questions de la mondialisation seraient invités à contribuer à la préparation du rapport en partageant leur expérience avec le Bureau. Le Directeur général a déjà contacté plusieurs organisations à ce sujet et a reçu des réponses favorables. Le rapport, une fois achevé, serait transmis au Secrétaire général de l'ONU ainsi qu'aux secrétariats d'autres organisations du système multilatéral à toutes fins utiles.
9. Cinquièmement, à sa session de juin 2001, le groupe de travail a passé en revue les questions que le rapport aborderait. Le document présenté par le Directeur général identifie cinq grandes catégories de questions: premièrement, «des données et des informations plus systématiques sur la mondialisation et ses principales caractéristiques ...»; deuxièmement, «comprendre précisément les différentes façons dont la mondialisation est perçue et jugée»; troisièmement, «analyser plus à fond les effets de différents aspects de la mondialisation sur le progrès économique et social» et «les divers impacts de la mondialisation sur les travailleurs et sur les entreprises»; quatrièmement, «renforcer la cohérence des politiques» dans le système multilatéral; et, cinquièmement, «promouvoir la réflexion intégrée, ce qui est essentiel pour mettre au point les politiques globales et cohérentes qui sont nécessaires pour résoudre les problèmes mondiaux

actuels». Le traitement de ces questions dans le rapport permettrait de rendre compte de l'objectif du travail décent dans l'économie mondialisée.

10. Au cours de la discussion, ces propositions ont suscité l'adhésion générale et, par ailleurs, d'autres questions et préoccupations ont été mises en lumière. Il a été rappelé que le rapport devrait tenir compte du principe selon lequel les normes du travail ne doivent pas être utilisées à des fins protectionnistes et l'avantage comparatif des pays en développement ne saurait en aucun cas être remis en question. L'accent a été mis sur plusieurs questions spécifiques. Il a été suggéré que le rapport devrait: *a)* tenir pleinement compte des aspects de la mondialisation relatifs au développement et à l'équité; *b)* examiner l'incidence des échanges internationaux, des investissements étrangers directs et d'autres caractéristiques de la mondialisation sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté; *c)* examiner la structure et le fonctionnement du système économique international à la lumière de son impact sur la réduction de la pauvreté, le travail et l'emploi, y compris l'impact de la volatilité du système financier sur la stabilité sociale et les objectifs du développement; *d)* aborder les questions de l'infrastructure intérieure, du transfert des technologies, de l'aide publique au développement (APD), de la dette et des ressources humaines, en tant que facteurs qui influent sur la capacité des pays et des entreprises de profiter des opportunités qu'offre la mondialisation; *e)* tenir compte de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, du Pacte mondial du Secrétaire général de l'ONU et de la contribution du dialogue social; *f)* examiner les moyens de renforcer la capacité des pays en développement de s'intégrer pleinement à l'économie mondiale, et notamment de mieux comprendre les conséquences de l'intégration et de la non-intégration.
11. Il est indiqué que les points énumérés dans les deux paragraphes précédents, ainsi que les questions supplémentaires qui pourraient être soulevées dans la discussion au cours de la présente session ou dans des contributions écrites, constitueraient les paramètres généraux à prendre en compte pour la préparation du rapport et qu'ils seraient soumis à la commission. De cette façon, celle-ci sera saisie de toutes les questions que les mandants jugeront importantes.
12. Sixièmement, la commission sera établie pour une période d'un an. Comme indiqué plus haut, son rapport serait disponible au début de 2003. Le Bureau en assurerait le secrétariat. La commission utiliserait le travail technique du secrétariat, mais serait pleinement responsable de son rapport qu'elle élaborerait en toute indépendance, décidant elle-même de ses propres méthodes de travail.
13. Septièmement, le Directeur général propose que la commission ait pour nom: «Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation».
14. Huitièmement, le coût additionnel de la commission est estimé à 768 000 dollars, y compris deux réunions, des consultations d'experts, des consultations régionales, les voyages du personnel et la traduction et l'impression. Ce chiffre ne comprend pas les dépenses de personnel du BIT qui seraient en principe couvertes par les programmes existants de l'OIT. Le Directeur général propose d'absorber ces coûts en réalisant des économies sur la partie I du budget en premier lieu et, si nécessaire, de chercher un complément de financement extrabudgétaire.
15. Enfin, il est important de préciser que la durée de la commission est limitée et que le groupe de travail continuera de développer son programme de travail conformément à ses priorités qui évoluent. Comme cela a été discuté en juin 2001, la session de mars 2002 examinera l'impact de l'investissement sur les objectifs stratégiques de l'OIT.

Genève, le 6 novembre 2001.